



Reconnaissance de ma maldie

Par **EL KIHHEL**, le **22/03/2016** à **15:04**

Madame, Monsieur

j'ai travaillé dans le secteur vétérinaire pendant 7 ans.

Opéré deux fois de la hernie discale L4-L5 en septembre 2006 et octobre 2008. Licencié, le 09/09/2009.

Le 15/06/2015, j'étais opéré de la hernie discale L5-S1. La M.S.A de Picardie a refusé la prise en charge pour la raison suivante: la lésion actuelle ne présente pas un rapport direct, certain et exclusif avec l'accident du travail du 03/04/2006.

L'I.R;M du 20/09/2006 montre:

* Ébauche de la hernie discale LT-L5,

* Protrusion foraminale L5-S1.

Mes questions sont les suivantes:

1. Qu'en pensez-vous Maître du refus de ma demande de rechute?

2. Pourrai-je demander la reconnaissance de ma maladie dans le cadre de maladie professionnelle. Très cordialement.

Par **P.M.**, le **22/03/2016** à **17:45**

Bonjour,

Vous êtes sur un forum juridique sur lequel répondent des bénévoles qui n'ont pas a priori de connaissances médicales...